



# Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

ORT - Septembre 2024



# Rappel du cadre législatif relatif à la création des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

- Loi promulguée le 27 décembre 2023 et publiée au JO du 28 décembre 2023
- **Objectifs** : création d'ici dix ans d'un réseau de RER métropolitains dans dix grandes agglomérations (hors Île-de-France) afin **d'améliorer la qualité du transport quotidien** par des dessertes plus fréquentes et plus fiables **des territoires péri-urbains** et de contribuer à la **décarbonation des transports**
- **Définition des SERM** :
  - **offre multimodale structurante** (cars express à haut niveau de service, réseaux cyclables) reposant prioritairement sur le renforcement de l'offre ferroviaire
  - possibilité d'y adjoindre « des services de transport fluvial, de covoiturage, d'autopartage » et des services de transports guidés (métros, tramways, téléphériques...)
  - **adaptation ou création de pôles d'échanges multimodaux** qui devront aussi être **accessibles aux voyageurs handicapés**
  - services devant intégrer une trajectoire de **réduction du trafic routier**
  - **interopérabilité des services d'information des voyageurs et de billettique**
  - prise en compte des **enjeux liés à la montée en puissance des (ZFE-m)** et du développement du **fret ferroviaire**.

# Rappel du cadre législatif relatif à la création des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

## ▪ Mise en place des futurs SERM

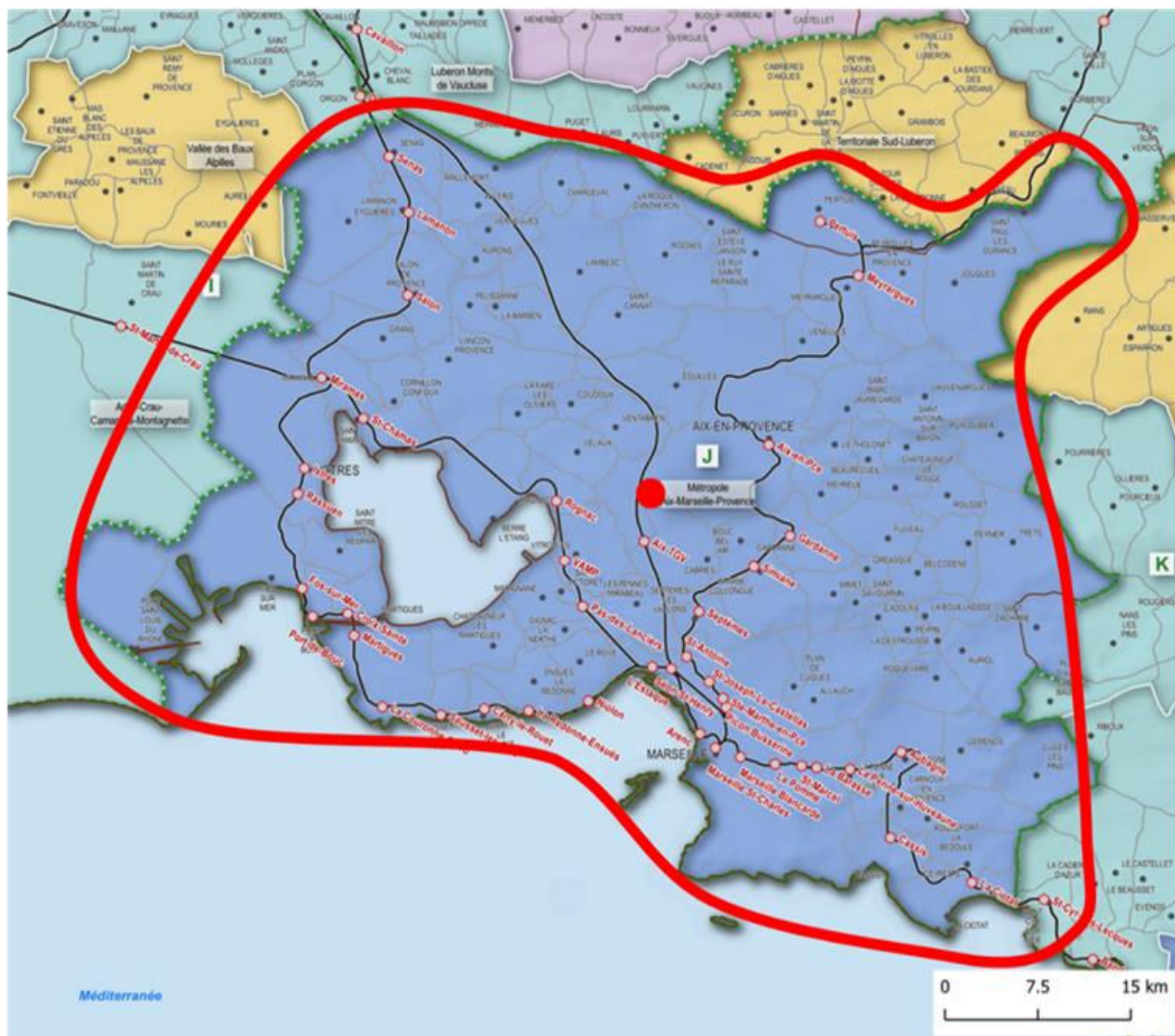
- Le Statut de SERM est conféré par arrêté du Ministre des transports sur proposition conjointe de la Région et des AOM contribuant à son financement
- Obligation pour les maîtres d'ouvrage concernés de constituer une structure locale de coordination (GIP par exemple) veillant au respect des coûts et du calendrier des projets d'infrastructures
- Conférence nationale de financement sur les SERM prévue au deuxième semestre 2024
- Les Contrats opérationnels de mobilité (en cours d'échange avec AMP) devront être signés dans les 6 mois suivant la publication de l'arrêté de labellisation SERM
- Possibilité d'associer la Société des Grands Projets (SGP) en tant que maîtrise d'ouvrage des infrastructures de transport nécessaires à la mise en œuvre des SERM et structure participant au financement des projets via ses capacités d'emprunt et de mobilisation de fiscalité locale.

*A noter que dans le cadre du protocole de préfiguration de l'avenant Mobilités du Contrat de plan Etat – Région 2021-2027 : 100 M€ sont positionnés à parité Etat – Région – Métropole, pour le financement des premières études et travaux du futur SERM sur le ressort de la Métropole*

## Une candidature commune portée ensemble : Région/AMP

- 4 projets de SERM sont identifiés en région Sud: Aix-Marseille Provence, Grand Avignon, aires toulonnaise et azuréenne
- **1ere étape : Processus de labellisation « SERM » :**
  - Dépôt des « **dossiers d'intention** » par les collectivités **fin mars 2024**
  - Contenu du **dossier d'intention** :
  - Courrier d'engagement de la Région et des AOM au Ministère
- Annexe précisant l'avancement de la réflexion et les prochaines étapes sur les items suivants :
  - **Gouvernance** partagée (rôles envisagés pour les différents maîtres d'ouvrage, modalités envisagées pour la gouvernance entre autorités organisatrices)
  - Vision commune des **ambitions de services**
  - **Protocoles d'études** : niveau d'avancement de la réflexion (études déjà réalisées) et des prochaines étapes
  - **Investissements et coûts d'exploitation**
  - **Billettique**
- **2ème étape : Obtention du statut de SERM :**
  - Demande d'arrêté ministériel pour chaque SERM une fois toutes les études et concertations accomplies, et après délibération de la Région
  - Signature du protocole par l'Etat et les collectivités

# SERM de l'aire marseillaise



En lien avec les intercommunalités et les bassins de mobilités avoisinants :

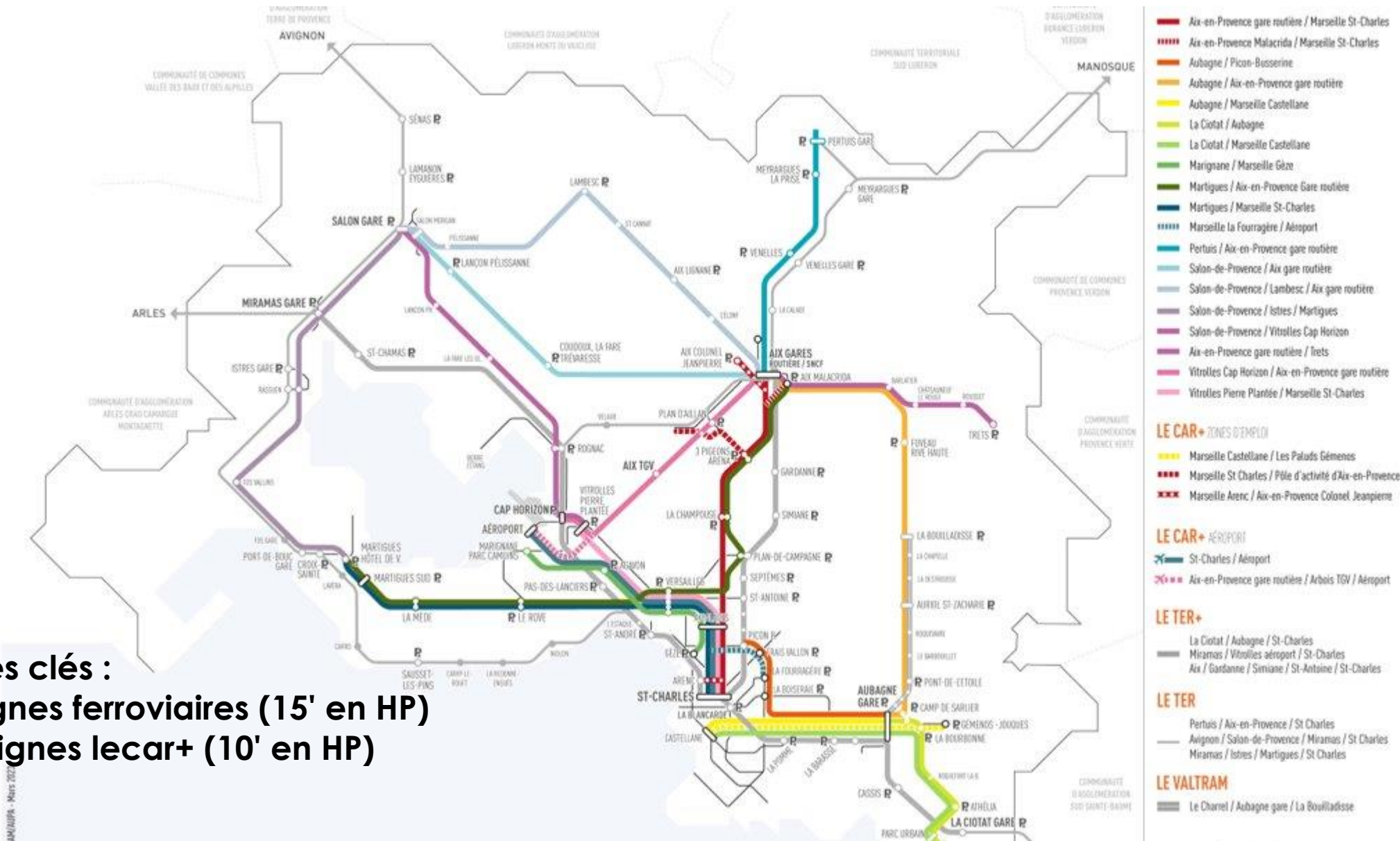
- Provence verte et Sud Sainte-Baume (bassin K)
- Pays d'Arles (bassin I) et Aire avignonnaise (bassin F)
- Sud Luberon (bassin E)
- Question de la gouvernance à préciser

# Pour rappel : opérations prévues sur le territoire de l'aire marseillaise

## En termes d'infrastructures :

- **Investissements Phase 1 et 2 du projet LN PCA (2025 – 2035)**
  - Site de remisage Marseille Blancarde – Site des Abeilles
  - Marseille Bloc Est et corridor Ouest
  - Gare souterraine Marseille-Saint-Charles
  - Nouveau PEM de ST André avec Halte Ferroviaire
  - Nouveau PEM d'ARENC avec doublement de la voie, amélioration de la halte et création d'une gare routière
- **Projet Haute Performance Marseille-Vintimille - Déploiement de l'ERTMS (2027-2030)**
- Travaux de **régénération de la Côte Bleue avec cadencement au 1/4h**
- Amélioration du **temps de parcours sur MGA (MGA 2.5) puis de la capacité de la ligne avec doublement des voies (MGA 3, 6 trains/h à horizon LNPCA Phase 2) et ouverture de la halte ferroviaire de Plan de Campagne (2026)**
- **Mise en œuvre du scénario final du schéma directeur d'armature ferroviaire (2035-2050) (en cours d'étude)**
- Mise en œuvre du **réseau express routier métropolitain (REM) 2025-2035 : offres de services ferroviaires voyageurs et fret cibles, niveau d'offres de services routiers, ouverture ou réouvertures de haltes ferroviaires (Luynes, Venelle,...) et priorisation des investissements à réaliser.**
- Des créations de VRTC notamment en faveur de l'émergence de lignes de car express des réseaux métropolitains (REM et Zou) de pôles d'échanges routiers et autoroutiers (sur périmètre concédé ou non)
- Mise en œuvre du **Plan vélo métropolitain**
- **LeCovoiturage mis en place en octobre 2023**

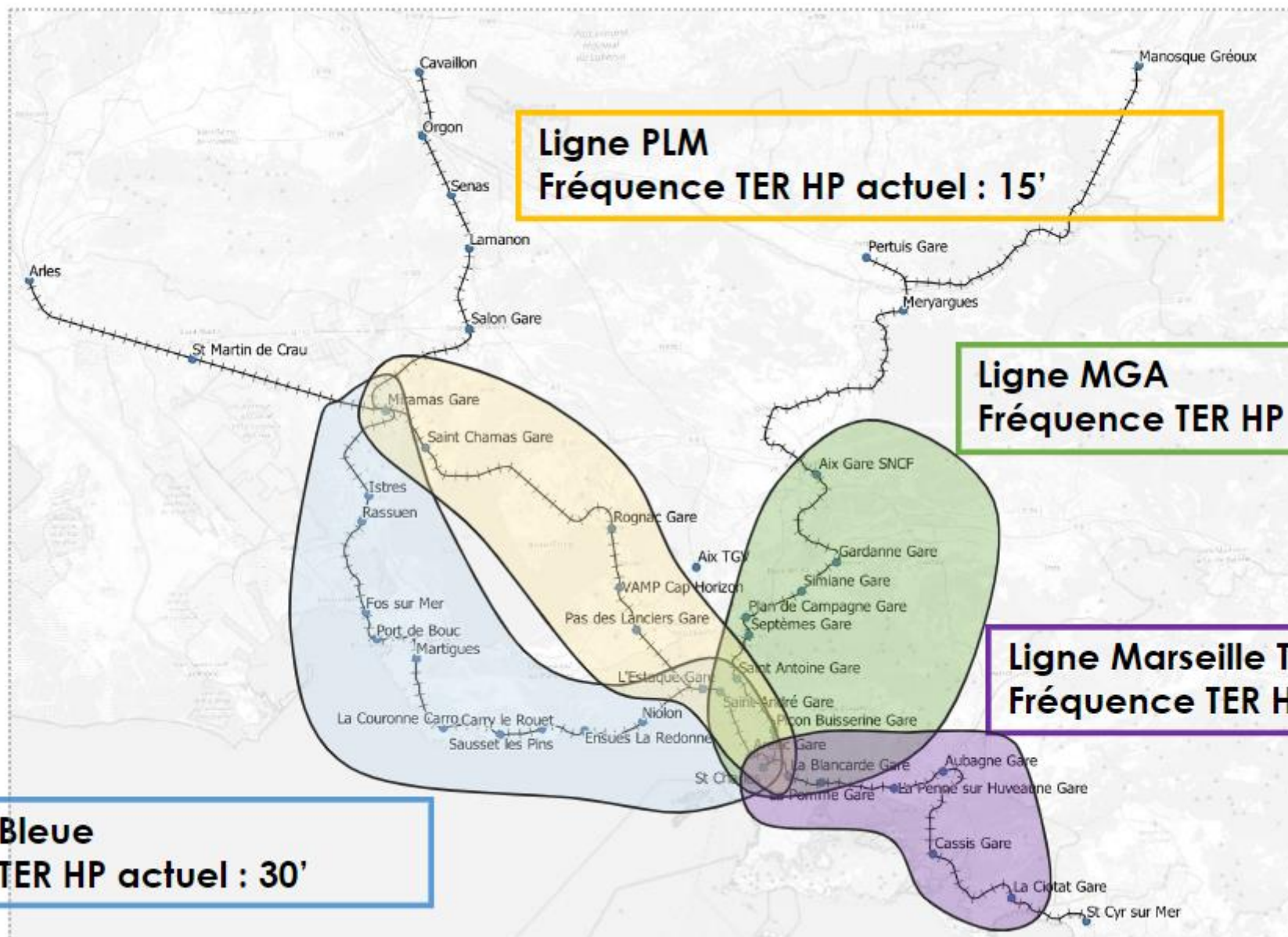
# Pour rappel : le réseau REM à 2030



## Chiffres clés :

- 3 lignes ferroviaires (15' en HP)
- 24 lignes lecar+ (10' en HP)

# Pour rappel : le réseau ferroviaire actuel – Fréquence en heure de pointe





## SERM : les points de convergence Métropole/Région

- Renforcement des **dessertes suivant la diamétralisation** permise par la traversée souterraine de Marseille : Toulon – Aubagne – Marseille – Vitrolles – Miramas et potentiellement jusque Salon/Cavaillon/Avignon et Arles.
- *Amélioration des performances et des offres de services ferroviaires sur l'axe Marseille-Gardanne-Aix* par des aménagements complémentaires pour aboutir à **MGA2.5 d'ici 2030** : création de sections supplémentaires de doublement de voies et de croisements. **MGA3 (offre à 6 TER/h) envisageable après LN PCA phase 2**
- Ouvertures de **nouvelles haltes telles que Luynes, Venelles, La Calade** si les analyses socio-économiques sont convaincantes et positives
- Examen de la **pertinence de création ou de réouverture de points d'arrêts supplémentaires sur le périmètre métropolitain.**

## SERM : les points de convergence Métropole/Région

- **Amélioration des performances et des offres de services ferroviaires** au ¼ d'heure sur la Côte bleue (renforcement sur Marseille-Port de Bouc)
- **Positionnement de Vitrolles en tant que « hub » de premier niveau, pour tous les modes (fer, route, téléphérique, modes actifs, etc.),** mais suivant un tracé neuf qui permette la **desserte des pôles d'activités d'Aix (La Pioline, les Milles, La Duranne, etc.), de la gare d'Aix-TGV, et du hub de Vitrolles, par anticipation à la réouverture aux voyageurs de la ligne Aix-Rognac, à horizon 2050,** suivant une **diamétrale TSCP Aix-Aix TGV-Vitrolles- jusqu'à Marignane et Martigues avec une section par mode routier en partie sur la RD9**
- Dans le contexte de **réindustrialisation du secteur ouest de l'Etang de Berre (Miramas, Istres, ZIP, etc.),** compte tenu des échelles territoriales, de l'évolution à venir des bassins d'emploi et d'habitation, du dimensionnement des voiries, une **offre de services routiers suffisamment dimensionnée doit être proposée : amélioration des offres de services de transport (TC et covoiturage) et qui doit être travaillée dans le cadre de la démarche partenariale « Accompagnement des grands projets industriels »**  
S'agissant du ferroviaire, l'étude du schéma directeur d'armature ferroviaire étudie la **faisabilité et la pertinence d'une nouvelle halte sur la ZIP de Fos, la possible mutualisation des lignes de fret avec du transport de voyageurs (mode léger ?)** pour la desserte au plus près de la ZIP et les solutions de transport sur les derniers km

## **SERM : les points d'attention**

- **Compatibilité à trouver entre la nécessité de proposer des trajets longue distance performants (semi directs Marseille Aix et Marseille Briançon) et le souhait de proposer une offre de proximité attractive en secteur urbain dense.**
- **Amélioration des offres de services au nord d'Aix (Pertuis / Meyrargues) et amélioration de service sur ligne des Alpes (JO 2030)**
- **La mise en oeuvre de renforcement de service de desserte de proximité à court terme sur Salon, Miramas, Marseille.**
- **La tarification multimodale intégrée et billettique**
- **Un partage des coûts globaux d'investissement et d'exploitation, liés aux différentes ambitions de développement du TER (pour les liaisons intra métropolitaines) et TCU, avec l'Etat et potentiellement le Département**

## SERM : les points d'attention

- **Evolution du contexte contractuel ferroviaire** avec les futurs allotissements des lots 3 Est Provence-Alpes / lot 4 Ouest Provence :
- **L'articulation au mieux des offres des réseaux pour éviter des concurrences entre services TER et métropolitains** en travaillant les complémentarités et les cohabitations entre le TER, le réseau de cars ZOU et le réseau de transport de la Métropole y compris sur des O/D identiques mais avec un service différent.
- Identifier rapidement avec la métropole un certain nombre de **lignes régionales de cars qui pourraient être qualifiées de lignes express SERM pour un renforcement de la performance et de l'offre.**
- Se donner collectivement **une trajectoire, des objectifs à atteindre et des moyens afin de réduire le trafic routier automobile pour la décarbonation de la mobilité et l'aménité urbaine**
- **Des améliorations en matière de tarification multimodale et de billettique pour une plus grande interopérabilité régionale : extension du Pass intégral métropolitain aux bassins de mobilité limitrophes et à des publics spécifiques tels que les seniors et les jeunes**
- **Améliorer l'accessibilité des pôles d'échanges en organisant mieux les rabattements tous modes dont les modes actifs (marche à pied, offres de services vélos (stationnements sécurisés, VLS)**
- **Mieux intégrer le vélo et VAE, les services Le Covoiturage, les autres services de mobilité dans l'organisation des transports du réseau complet des 1<sup>er</sup> km jusqu'au derniers km**